

# Capacité d'agir des sentinelles en prévention du suicide au Québec : étude descriptive

## SOMMAIRE

Septembre 2018

Marie-Claude Roberge et Nora Bouguezour

**L'établissement des réseaux de sentinelles en prévention du suicide est une mesure qui fait partie d'une stratégie globale de prévention du suicide. Elle est inscrite dans le Programme national de santé publique du Québec. Son implantation s'appuie sur un cadre de référence et une formation. Une évaluation provinciale d'implantation a été menée en 2012, mais aucune information n'a été recueillie directement auprès des personnes formées en tant que sentinelles.**

C'est dans ce contexte que l'Institut national de santé publique a reçu de la Direction générale de la santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux le mandat de produire une étude descriptive de la perception des sentinelles en prévention du suicide au Québec à l'égard des facteurs qui influencent leur capacité d'agir et de leurs besoins pour l'optimiser. Les objectifs sont : 1) connaître la perception des sentinelles quant à l'adéquation de la formation reçue, 2) connaître la perception des sentinelles de leur capacité d'agir dans leur milieu, et 3) décrire la nature des besoins perçus des sentinelles pour renforcer leur capacité d'agir.

Pour ce faire, une recension non exhaustive d'évaluations de programmes de formation de type Sentinelle a été effectuée, suivie d'un sondage en ligne et des entrevues. Le sondage a été envoyé aux sentinelles du Québec par l'entremise des organismes mandataires de la formation. Les répondants qui le souhaitent pouvaient laisser leurs coordonnées afin de participer à une entrevue.

## Synthèse de la littérature et cadre d'analyse

Six revues systématiques ont été retenues et analysées ainsi que 4 études originales tirées des listes de références. Leur analyse a permis de faire le point sur les effets documentés des programmes de formation de type Sentinelle, de déterminer les facteurs qui influencent l'efficacité de ces programmes ainsi que de dégager un cadre d'analyse pour l'étude.

### Effets des programmes de formation de type Sentinelle

La revue de la littérature montre que les programmes de formation augmentent significativement les connaissances des participants sur le suicide et sur les ressources d'aide. On note également une amélioration des attitudes à l'égard de la prévention du suicide et une augmentation de l'habileté à reconnaître les signes de détresse. Ces gains diminueraient avec le temps, particulièrement si les sentinelles n'ont pas l'occasion d'appliquer les apprentissages. Peu d'études incluses dans les revues systématiques recensées ont mesuré les

effets de la formation sur les actions réellement entreprises par les sentinelles suite à la formation, ou sur les comportements suicidaires du point de vue populationnel, ainsi que sur la demande d'aide.

### **Facteurs influençant l'efficacité des programmes de formation**

L'efficacité des programmes de formation serait influencée par les modalités de formation, notamment, l'utilisation de méthodes d'apprentissage actif et l'adaptation du contenu aux spécificités des milieux d'action, et par les caractéristiques des participants, comme l'âge et l'expérience personnelle ou professionnelle. La présence de mesures de soutien (p. ex. : offre d'activités de suivis, présence d'un réseau, sensibilisation du milieu) faciliterait l'exercice du rôle des sentinelles.

### **Cadre d'analyse**

Le cadre d'analyse situe les facteurs influençant la capacité d'agir des sentinelles : les caractéristiques des participants, de la formation et du milieu d'action; la possession des connaissances, des attitudes et des habiletés requises; la présence de conditions de rétention des acquis qui influencent la capacité d'agir et facilitent le maintien des acquis. Ce cadre a servi à déterminer le contenu des outils de collecte de données et les catégories d'analyse.

## **Portrait des sentinelles qui ont participé à l'étude**

---

Un total de 1 288 personnes a répondu au sondage et 15 sentinelles ont été rencontrées. Le taux de réponse n'a pu être clairement estimé.

### **Portrait des répondants au sondage**

Les répondants sont répartis dans toutes les régions du Québec, mais les taux de réponse varient grandement d'une région à l'autre. Les répondants sont majoritairement des femmes. La plupart des répondants ont été formés dans le cadre de leur travail, principalement en milieu scolaire, en milieu communautaire et en entreprise privée. Ils ont été formés, pour la plupart, depuis 2 ans et plus.

### **Portrait des sentinelles interviewées**

Les 15 sentinelles interviewées proviennent de 9 régions administratives. Elles sont majoritairement des femmes, formées dans le cadre de leur travail, depuis 2 ans et plus.

## **Perception des sentinelles sur l'adéquation de la formation reçue**

---

Les participants à l'étude confirment qu'ils se sentent plus compétents depuis la formation.

### **Connaissances, sentiment de compétence et habiletés**

Les répondants au sondage affirment que, depuis la formation, ils se sentent plus compétents pour jouer leur rôle, soit repérer et entrer en contact avec une personne en détresse, poser clairement la question pour vérifier la présence d'idées suicidaires, encourager la demande d'aide, recueillir des informations sur la planification du geste, transmettre l'information à l'intervenant désigné et respecter les limites de leur rôle. Les sentinelles interviewées ont rapporté que la formation leur avait permis d'être plus sensibilisées, d'avoir de meilleures connaissances et de se sentir plus outillées pour repérer et diriger une personne en détresse, vers une ressource d'aide désignée.

### **Capacité à respecter les limites du rôle de sentinelle**

La plupart des participants à l'étude qui ont déjà repéré une personne en détresse avancement qu'ils entreprennent souvent des démarches qui, selon le cadre de référence et la formation, sont des mesures qui devraient être utilisées seulement lorsqu'il est impossible de joindre l'intervenant désigné (p. ex. accompagner soi-même une personne vers une ressource, contacter la famille). Ils avancement également que le rôle de sentinelle requière des habiletés de communication peu abordées lors de la formation.

### **Caractéristiques de la formation facilitant la rétention des informations**

Les participants à l'étude affirment que, lors de la formation, l'utilisation de méthodes interactives, la disponibilité d'outils et l'adaptation du contenu au contexte facilitent la rétention des informations. On souhaite également que la formation soutienne davantage des habiletés de communication.

## Perception des sentinelles de leur capacité d'agir dans leur milieu

La capacité d'agir renvoie à la possibilité d'appliquer les savoirs détenus et au soutien disponible pour le faire.

### Possibilité d'appliquer les apprentissages.

Depuis leur formation, deux tiers des répondants ont eu l'occasion de repérer une personne en détresse. Ces derniers appliquent, pour la majorité, les étapes prescrites dans le cadre québécois de référence et agissent dans les limites de leur rôle. Cependant, le recours à un intervenant désigné lors de leurs actions n'est pas constant.

### Soutien disponible pour l'application des apprentissages

Les résultats montrent que la moitié des répondants au sondage n'a jamais participé à une rencontre de suivi post-formation. Ceux qui y ont déjà participé soutiennent qu'elles sont essentielles pour maintenir leurs acquis.

## Besoins des sentinelles pour renforcer leur capacité d'agir

Les besoins renvoient aux connaissances et aux habiletés, aux outils, et au soutien que les sentinelles estiment devoir posséder pour agir et aux conditions qui facilitent ou nuisent à l'accomplissement de leur rôle.

### Besoins personnels

Les besoins les plus souvent rapportés pour renforcer la capacité d'agir sont l'accès à de l'information sur le suicide et sur les ressources disponibles ainsi que l'accès à des outils (p. ex. : site Web, bottin des ressources).

### Facteurs facilitants et obstacles

Les suivis post-formation, l'appartenance à un réseau et l'appui clair du milieu sont des facteurs facilitants recherchés par les participants à l'étude. Leur absence constitue un obstacle à l'action.

## Constats et pistes d'action

Le cadre de référence et le contenu de la formation au Québec intègrent les conditions de succès identifiées dans la revue de littérature. Les participants à l'étude confirment la présence de ces conditions, mais notent des écarts, desquels se dégagent quelques constats et pistes d'action :

1. Le sentiment de compétence avant et après la formation ainsi que la capacité d'action à la suite de la formation doivent être mesurés pour connaître les effets de la formation.
2. Les méthodes d'apprentissage actif et un contenu adapté au contexte sont à privilégier, car ils facilitent l'application du rôle de sentinelle.
3. Des habiletés de communication devraient être présentes chez les sentinelles sélectionnées et approfondies lors de la formation et les suivis.
4. Les sentinelles ont à jouer un rôle actif et des outils pour les aider en ce sens sont à prévoir lors de la formation et lors des suivis post-formation.
5. La trajectoire de services doit être clairement définie et connue. Les modifications doivent être communiquées et le recours à l'intervenant désigné doit être facilité.
6. Les rencontres de suivi post-formation devraient être régulièrement offertes aux sentinelles.
7. Les outils nécessaires au rôle de sentinelles devraient être facilement accessibles via le Web.
8. Le suivi des réseaux de sentinelles au Québec nécessite une compilation des données de portrait mise à jour régulièrement.

# Capacité d'agir des sentinelles en prévention du suicide au Québec : étude descriptive

## AUTEURES

Marie-Claude Roberge, conseillère scientifique, responsable de la promotion de la santé mentale  
Nora Bougezour, conseillère scientifique  
Direction du développement des individus et des communautés

## SOUS LA COORDINATION DE

Pierre Maurice, chef d'unité scientifique  
Direction du développement des individus et des communautés

## AVEC LA COLLABORATION DE

Marianne Dubé, technicienne en recherche  
Direction du développement des individus et des communautés,  
Institut national de santé publique du Québec  
Marie-Claude Laflamme-Avoine, chargée de projets à la formation  
(jusqu'en mars 2018)  
Association québécoise de prévention du suicide  
Christophe Longpré Poirier, stagiaire  
Faculté de médecine, Université de Montréal  
Édith St-Hilaire, agente de planification en promotion de la santé  
mentale et répondante suicide  
Direction de la santé publique du Centre intégré de santé et de services  
sociaux de Chaudière-Appalaches

## MISE EN PAGE ET RELECTURE

Anouk Sugàr  
Direction du développement des individus et des communautés

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec (2018)

N° de publication : 2469 – Sommaire